



**AROPA ALSACE**

*Une ambition partagée*

Association de Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles

9, rue de Guebwiller 68000 COLMAR



aropa.alsace@yahoo.fr

**PROCES VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DE L'AROPA ALSACE**

*Du 31 mars 2022*

*à la Maison de l'Agriculture à Schiltigheim (67)*

A 14 h 15, M. Aimé LICHTENBERGER, vice-président, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AROPA Alsace qui va statuer sur l'exercice 2021.

Il excuse le président Raymond CLEMENT, empêché suite à des problèmes de santé.

Il salue les membres présents et les remercie de leur attachement à l'association.

Il salue également MM. Pontisso, président de la FRANE et de l'AROPA 57, et Peiffer, représentant l'AROPA 54/88

Il remercie les dirigeants de la Chambre Régionale d'Agriculture pour la mise à disposition des locaux.

Puis il passe à l'ordre du jour.

**Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05.10.2021**

Le PV a été adressé à l'ensemble des adhérents avec l'invitation à l'Assemblée Générale. A la demande du Président de l'AG, aucune question ni opposition n'est soulevée. Par conséquent, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Rapport d'activités**

Le secrétaire présente le rapport d'activité de l'année 2021.

Toujours fortement impacté par la Covid 19, les activités ont été réduites. Ainsi, le Conseil d'Administration ne s'est réuni qu'à 2 reprises, en présentiel. Le bureau s'est également réuni 2 fois. Les débats ont traité des problématiques suivantes :

- Prise en compte de la convention de partenariat avec la MSA d'Alsace : celle-ci permet des relations normalisées et ouvre la possibilité aux adhérents de participer aux activités d'Atout Age et autres propositions de réunions dans le domaine de de la santé.
- Etude des propositions de la convention de partenariat avec Présence Verte concernant la télésurveillance avec conditions préférentielles.
- Validation de la sortie proposée par la commission animation, en vue des festivités du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'AROPA Alsace. C'est le 20 octobre que les adhérents ont été invités au Royal Palace à Kirrwiller et ont pu apprécier le spectacle après un déjeuner de fête. Plus de 200 personnes ont participé à cette journée, organisée de main de maitre par Dorette Tuchscherer
- Validation des 2 bulletins d'information parus en 2021.

La commission développement, sous la coordination de Hubert Muller s'est également réuni à 2 reprises en vue de mettre au point les différentes actions.

En outre, différents membres du Conseil d'Administration ont participé aux réunions des AROPA sœurs de la région Est, ainsi qu'à celle de la FRAGE et de la FNAROPA, en présentiel ou en visioconférence.

#### Effectifs :

Le nombre d'adhérents à l'AROPA Alsace au 31.12.2021 s'élève à 740 membres, après prise en compte des nouvelles adhésions (55) mais aussi des décès et des démissions. En prenant en compte les membres des 2 autres associations de retraités salariés agricoles d'Alsace affiliées à la FNAROPA (Groupama et MSA 68), réunies au sein du Comité de Liaison, le total représente 934 adhérents au 31/12/2021.

En l'absence de commentaire et question, le rapport est adopté à l'unanimité.

### Rapport moral

Le vice-président Aimé Lichtenberger, dans son rapport moral, après avoir évoqué la « drôle d'époque » que nous vivons suite à la guerre aux portes de l'Europe et à la pandémie, revient sur les 10 ans de l'association, fêtés à Kirrwiller, ainsi que des différentes actions en cours au niveau national, notamment le courrier de la Confédération Française des Retraités aux candidats à l'élection présidentielle.

Au niveau local, la situation du contrat du contrat Mutualia FRANE est suivie avec attention, la convention avec Groupama est en cours de renégociation, les discussions avec Présence Verte sont bien avancées, alors que la convention avec la MSA a été signée en 2021.

Il insiste sur le fait que la force de frappe de l'AROPA Alsace est le nombre d'adhérents : plus on est nombreux, plus notre poids sera important. Il rappelle que les membres du Conseil d'Administration sont tous bénévoles, et lance un appel pour de nouveaux prétendants au C.A.

Il revient sur les différents partenariats en cours qui ont tous été signés dans le but de défendre le pouvoir d'achat des retraités, objet principal de l'association.

Il évoque les futures actions de la Fédération Nationale des AROPA qui peuvent se résumer en 3 axes :

- être acteur du secteur public,
- renforcer le lien social et aider à l'émergence de nouvelles solidarités,
- s'impliquer dans les défenses environnementales.

Il soumet à approbation la motion demandant des dispositions relatives au pouvoir d'achat des retraités ainsi que la modification de l'attribution des pensions de réversion :

**L'AROPA Alsace, association représentative des retraités salariés agricoles, dont le but premier est la défense des intérêts socio-économiques de ses adhérents, et constatant depuis plusieurs années l'érosion de leur pouvoir d'achat, demande :**

**-la mise en place de la prise en charge de 50 % des cotisations d'assurance complémentaire santé sous forme d'un crédit d'impôts**

**-la suppression de la cotisation maladie sur les retraites complémentaires**

**-la suppression de la condition de ressources pour l'attribution des pensions de réversion**

Elle est adoptée à l'unanimité de l'Assemblée et sera adressée aux parlementaires alsaciens.

Il termine son rapport en remerciant l'équipe des administrateurs qui l'entoure pour le bon fonctionnement de l'association.

### Bilan financier

M. François SCHMITT, trésorier, présente les comptes de l'exercice 2021 qui se solde par un résultat positif au 31/12/2021 de 926.48 €, Il précise que la journée du 10<sup>ème</sup> anniversaire a été prise en charge partiellement par l'AROPA Alsace pour un montant de 22 090,20 €. Il rappelle que la cotisation de 25 € comporte l'abonnement au « Chêne Vert » et les cotisations aux organismes fédérateurs qui sont la FNAROPA (Fédération Nationale) maintenant INITIATIV'Retraite, et la FRANE (Fédération Régionale des AROPA du Nord Est).

Aucune précision n'étant demandée, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

## **Rapport des vérificateurs aux comptes-Quitus au Trésorier et au CA**

M. Denis HILD, vérificateur aux comptes, lit la déclaration qui fait état des contrôles effectués et informant l'Assemblée avoir eu accès à tous les documents nécessaires à la vérification. Aucune anomalie n'ayant été constatée, il demande que l'Assemblée donne quitus au trésorier et au Conseil d'Administration, ce qui est accepté à l'unanimité.

## **Nomination des nouveaux vérificateurs aux comptes**

Sur proposition du Président, les vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2022 seront M. André LAUG et M. André MALDONADO.

Aucune autre candidature n'étant signalée, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Fixation des cotisations**

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a fixé la cotisation annuelle pour 2023 à **25 €** par adhérent, montant comprenant l'abonnement au « Chêne Vert ». Pour un couple, dont les deux membres sont adhérents à l'AROPA Alsace, elle n'est que de **18 €** pour le conjoint.

Ces valeurs sont identiques à celles pour 2022.

Ces propositions sont validées à l'unanimité.

## **Renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration**

Conformément à l'article 6 des statuts, il est procédé au renouvellement des membres du Conseil d'Administration :  
Les sortants sont :

Dorette TUCHSCHERER  
Ernest FREYBURGER  
Jean Paul HEITZ  
Aimé LICHTENBERGER  
Hubert MULLER  
Robert YORDEY

Ils demandent le renouvellement de leur mandat, sauf Robert YORDEY.

Le Président propose de renouveler les sortants, et d'accueillir comme nouveaux administrateurs Denis HILD et Daniel WOHLHUTER

Aucun autre candidat ne se manifestant, les propositions sont acceptées par l'Assemblée Générale.

Plus aucune question ni précision n'est évoquée, le vice-président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire en remerciant les participants.

-----

Le vice-président passe alors la parole aux intervenants :

M. Hubert MULLER évoque les pistes de développement de l'AROPA Alsace. Il rappelle que l'action de parrainage est toujours d'actualité et annonce la reprise des réunions d'information au cours de l'automne prochain, dont le thème résultera des demandes présentées sur le questionnaire.

Mme Dorette TUCHSCHERER, coordonnatrice de la commission Animation Convivialité, relate le déroulement des festivités du 10<sup>ème</sup> anniversaire à Kirrwiller et remercie les plus de 200 personnes qui se sont retrouvées dans une très bonne ambiance.

En 2022, la journée de convivialité est prévue à Neuf Brisach. La date et le détail de la sortie sera transmis aux adhérents en temps utiles.

M. Arsim ALA de Mutualia rappelle les différentes formules du contrat FRANE et ses limites Il précise que Mutualia a la volonté de maintenir le contrat malgré quelques exercices déséquilibrés dus aux effets du 100 % santé et de la TSA pour les bénéficiaires ne relevant pas du régime agricole.

M. Boyan MITOV de la MSA d'Alsace nous informe sur le programme d'Atout Age dont peuvent bénéficier les adhérents de l'AROPA Alsace et qui comprend 180 actions sur l'année 2022.

Mmes Céline MERTZ et Nazera KRECHIEM de la MSA d'Alsace expose le fonctionnement du Régime Local Agricole, et notamment ses particularités au niveau gouvernance, prestations payées et cotisations demandées.

Après débat et questions de la salle, le vice-président Aimé LICHTENBERGER remercie les intervenants.

Il reprend la parole pour remercier les partants du Conseil d'Administration pour leur implication dans la création et le développement de l'AROPA Alsace :

- Brigitte KIEFFER
- Gérard NEUHARD
- Robert YORDEY

Puis, il invite l'assemblée au verre de l'amitié.

A Schiltigheim, le 31 mars 2022

Aimé LICHTENBERGER

Ernest FREYBURGER

Vice-Président

Secrétaire